

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-67**

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,
Le 18 décembre 2020 à 18 heures 30,

**Date de convocation : 14 décembre 2020
Date d'affichage : 14 décembre 2020**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean DIDIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL,

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Emilie LISSE donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Sylviane CORNET est nommée secrétaire de séance.

Délibération de demande de subvention à la Fédération Départementale de l'Energie - FDE

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose

La Fédération Départementale d'Energie accompagne financièrement les Collectivités pour la réalisation des travaux de réseaux électriques.

Des travaux d'effacement de réseaux BT EP Télécom, avenue de la forêt, pour un montant total HT de 188 689.50 € seront inscrits au BP 2021.

La subvention FDE est estimée comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2020

Application agréée E-legalite.com

53_DE-062-216209080-20201218-2020_67-DE

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
FDE 62 :		
-réseau BT EP (hors FT + CAND)	104 744.55 €	90 %
-candélabres	1 800 €	10 %
-Certificat Economie Energie	750 €	
SOUS-TOTAL		
SUBVENTION FDE	107 264.55 €	56.85 %
Maître d'ouvrage 20 % minimum	81 424.95 €	43.15 %
Autofinancement		
Sous total 2		
Participation Maître d'ouvrage	81 424.95 €	43.15 %
TOTAL HT	188 689.50 €	100 %

Monsieur le Maire propose de solliciter la Fédération Départementale de l'Energie pour l'octroi d'une aide financière.

Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.

Pour extrait conforme,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

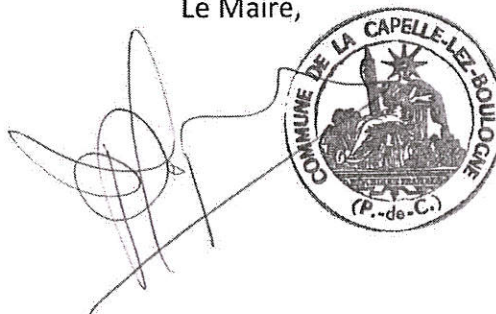
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,
Le 18 décembre 2020
Le Maire,

Certifié et rendu exécutoire le :

25 DEC. 2020

par Michel DEGRAND



REÇU EN PREFECTURE
le 24/12/2020

Application agréée E-legalite.com